RECRUTEMENT EN CONTRAT LOCAL

L'École franco-australienne de Melbourne / Caulfield Junior College

- Assistant(e) de classe bilingue français-anglais / Bilingual French Classroom Assistant REF : 1196934 et 1196942 - pour une prise de fonction le 27/01/2021 et une fin de contrat au 26/01/2022.

Pour postuler

Les candidatures se font uniquement en ligne via le site du département de l'Éducation du Victoria : https://schooljobs.education.vic.gov.au/psp/ROLPPRD1_EA/APPLICANT/HRMS/c/HRS_HRAM.HRS_APP_SCHJOB.GBL/ , Search School Job, Keyword: Caulfield Junior College, puis référence de l'emploi : **1196934 et 1196942**

L'École Franco-australienne de Melbourne/Caulfield Junior College est un établissement public australien et le recrutement des personnels s'opère selon les règles du département de l'Éducation du Victoria. Pour postuler, vous devez donc suivre le processus du DET (Department of Education) et remplir votre application en ligne. Attention, en plus de joindre votre CV et votre lettre de motivation en anglais, vous devez répondre à des **« Key Selection Criteria »** La sélection des candidats pour les entretiens se fait en fonction de la qualité des réponses aux « Key Selection Criteria ». Prenez le temps de détailler vos réponses. Le C.V. devra également comporter le nom, le poste, l'adresse courriel ainsi que le numéro de téléphone de trois personnes référentes, capables de témoigner de votre professionnalisme dans le métier désigné.

Si votre candidature est retenue, il vous sera demandé de fournir d'autres documents dont un état des services (primaire, à demander à l'Inspection Académique) ainsi que la documentation nécessaire pour l'établissement de votre visa et de votre autorisation d'enseigner.

Pour toute difficulté technique ou demande particulière, merci d'écrire à : caulfield.jr.co@edumail.vic.gov.au à l'attention de Caroline Pommier.

DATE LIMITE DE DEPOT DE CANDIDATURE SUR LE SITE JOB RECRUITMENT ONLINE : 03/10/2020

Conditions générales d'emploi

L'École franco-australienne de Melbourne/Caulfield Junior College est un établissement binational et bilingue de droit public australien. Le contexte de cette école étant différent de

celui des écoles françaises à l'étranger, de bonnes capacités d'adaptation sont requises pour y exercer. Un très bon niveau de connaissance et de pratique de l'anglais sont nécessaires pour travailler en équipe avec les collègues australiens. Chaque enseignant travaille en « binôme » avec un enseignant anglophone : tous deux sont responsables de deux classes dans lesquelles ils alternent l'enseignement chaque jour.

L'École est homologuée par le Ministère de l'Éducation Nationale. L'obtention d'un contrat local à l'École franco-australienne de Melbourne/CJC permet aux personnels recrutés de demander le statut de détaché direct auprès du Ministère de L'Éducation Nationale.
Son administration et ses règles de fonctionnement (horaires et calendrier annuel) sont celles d'un établissement public du Victoria. Les enseignants bénéficient de 11 semaines de vacances selon le rythme de l'hémisphère sud.

Les agents recrutés signent un contrat avec le département de l'Éducation du Victoria.
Par conséquent, les conditions de travail et de salaire offerts sont celles des enseignants du Victoria. Le *range* et le *level* dépendent du nombre d'années d'enseignement dont vous pouvez justifier. Voir la grille de salaire au lien ci-dessous :
https://www.education.vic.gov.au/hrweb/Documents/Salary-Teacher.pdf

Pour les mêmes raisons, tout candidat recruté doit faire valoir ses diplômes et expériences d'enseignement à l'étranger pour avoir l'autorisation de travailler dans une école du Victoria. Cette procédure, dans laquelle le candidat recruté est accompagné par l'école, s'effectue auprès du « Victorian Institute of Teaching » (VIT). Selon son niveau d'anglais, le candidat recruté demandera l'obtention d'une « *Full Registration* » ou d'une « *Permission to Teach* ». Dans tous les cas, aussitôt recruté, le candidat devra être en mesure de fournir les originaux des documents figurant plus bas et qui sont nécessaires pour cette procédure. Pour plus d'informations :
http://www.vit.vic.edu.au/registering-as-a-teacher/how-do-i-register-as-a-teacher/applying-for-permission-to-teach-ptt

Travailler à l'École Franco-australienne de Melbourne/Caulfield Junior College

Caulfield Junior College propose une scolarité bilingue de la Grande Section jusqu'à la 6e. Cet établissement est un établissement de droit public australien. Cette école a pour objectifs d'assurer un enseignement bilingue de qualité, en français et en anglais, et de promouvoir le bilinguisme dans son programme scolaire.

L'École franco-australienne de Melbourne est homologuée par le ministère de l'Éducation nationale, ce qui signifie que son enseignement est reconnu conforme aux programmes en vigueur en France.

Au primaire, les programmes australiens et français ont été unifiés pour aboutir à la création d'un seul curriculum commun.

Organisation hiérarchique

Cette structure, binationale et bilingue, administrée par les autorités éducatives australiennes, est dotée d'une organisation hiérarchique double.

Le *principal* australien de l'école est chef d'établissement, responsable légal et juridique pour l'ensemble de l'établissement primaire, filière bilingue et filière australienne. Il est assisté d'une *assistant-principal* et d'une directrice française.

La culture de Caulfield Junior College

L'environnement éducatif de l'établissement est de culture anglo-saxonne, et donc caractérisé par une grande participation des parents dans la vie de l'école. L'établissement est complexe : il bénéficie à la fois d'une identité Australienne et Française, mais fonctionne suivant la législation et le calendrier australiens. Il est donc essentiel de :

- faire preuve d'une grande ouverture d'esprit en acceptant qu'un système éducatif puisse avoir des caractéristiques différentes du système français ;
- faire preuve de capacités d'adaptation ;
- vouloir travailler en équipe et en particulier avec ses collègues australiens ;
- être ouvert et disponible à l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire.
- Être capable de prendre en charge des responsabilités et de diriger des programmes spécifiques.

Enfin, il faut insister sur le fait qu'une très bonne maîtrise de la langue anglaise est nécessaire pour une intégration professionnelle réussie au sein de la communauté scolaire et aussi, à l'évidence, pour l'intégration dans la vie locale australienne. (Voir documents pour l'autorisation d'enseigner dans le Victoria)

Les candidats qui sont enseignants francophones et citoyens ou résidents permanents en Australie, ayant obtenu leur diplôme d'enseignement hors de la France devront fournir leur certificat du VIT (*Victorian Institute of Teaching*) et une preuve de leur statut d'Immigration (passeport ou visa).

Les candidats diplômés en France devront fournir les copies des documents ci-dessous, ils sont nécessaires pour la demande d'autorisation à enseigner dans le Victoria. Ces documents ne vous seront demandés que si vous êtes retenu(e) lors de l'entretien.

Caulfield JUNIOR COLLEGE
École franco-australienne de Melbourne

Attention, sans ces documents, vous ne pourrez pas obtenir l'autorisation d'enseigner.

- Diplôme de professeur des écoles ou équivalent
- Relevé de notes au concours de professeur des écoles
- Autres diplômes d'enseignement supérieur (vous devez pouvoir justifier d'un total de 4 années minimum dans l'enseignement supérieur)
- Relevés de notes correspondants à ce/s diplôme/s
- Attestation de service délivrée par l'Inspection Académique de rattachement
- Résultats au test d'anglais IELTS Academic ou ISLPR datant de moins de 24 mois
- Copie du passeport
- Copie de la carte d'identité
- Extrait de casier judiciaire de chaque pays dans lequel le candidat a résidé sans interruption pendant plus de 12 mois au cours des 10 dernières années (attention aux résidents U.S., cela peut prendre de nombreux mois)

Bien Cordialement

Chris Chant
Principal

Caroline Pommier
French Director